

RUE DE LA SORBONNE — ATIMIA

03 Mars 2016



Les classiques sont bien vivants entre les murs de la vieille Sorbonne, où latinistes et hellénistes continuent d'inscrire les temps anciens au sein du monde moderne !

L'Athènes démocratique, contrairement à Rome, était avare de son droit de cité. Si les réformes de Cléisthène se sont accompagnées d'un élargissement du *dèmos*, la cité s'est, par la suite, montrée soucieuse de ne pas augmenter le nombre de *politai*. On naît citoyen athénien, on le devient rarement - les Athéniens ne se prétendent-ils pas autochtones, nés de la terre ? Quelques *metoikoi* ont accédé à la citoyenneté, en remerciement de services rendus à l'État ; le droit de cité fut octroyé collectivement aux survivants de Platées, rasée par les Thébains en 427. Le fait reste exceptionnel. Il est plus facile d'être exclu du *dèmos* : la perte des droits civiques, *atimia*, totale ou partielle, punit le *politès* qui a mis le corps des citoyens et la démocratie en péril, en fuyant au combat, en ne réglant pas ses dettes à l'État, en maltraitant ses parents, en se prostituant, en conspirant contre le régime. Seuls ceux dont la personnalité et le prestige faisaient craindre qu'ils ne voulussent restaurer la tyrannie sont frappés, *atimia* assortie d'un bannissement de dix ans - sans perdre leur qualité de citoyen. Ainsi la démocratie entendait-elle se préserver. Plusieurs siècles après l'apogée d'Athènes, la Grèce devint province romaine, et à ce moment-là la démocratie directe n'était plus qu'un souvenir.

M-A. S.

Tags :

[Rue de la Sorbonne](#)

[Atimia](#)

[Clisthène](#)

[Citoyenneté](#)

[Ostracisme](#)
